

## Le projet Hercule : une privatisation d'EDF

**C**omme d'autres services publics (poste, rail), le secteur de l'énergie doit obéir aux injonctions néolibérales de la Commission européenne. En application d'une directive européenne de 1996, la production et la distribution d'électricité doivent être soumises aux règles de la concurrence et permettre l'entrée d'acteurs privés. Le projet Hercule, qui sera présenté à l'Assemblée nationale en 2021, se conforme à cette logique et se traduira par l'éclatement de l'entreprise publique EDF en trois pôles : le pôle « Bleu », abritant le nucléaire et la thermique (charbon, gaz), qui restera public à 100 % ; le pôle « Azur », qui concerne l'hydraulique, avec la possibilité d'une privatisation partielle ou totale des barrages ; et le pôle « Vert », regroupant le réseau de distribution et les énergies renouvelables, qui sera également ouvert aux capitaux privés.

**Le projet Hercule constitue une nouvelle étape** dans le processus de libéralisation du « marché » de l'énergie entamé au début des années 2000 et dont le bilan est largement négatif. En premier lieu, contrairement aux

**Un projet incompatible avec les objectifs sociaux et écologiques de la transition.**

prédictions des défenseurs de la libéralisation, l'ouverture à la concurrence n'a pas entraîné une baisse des prix de l'électricité. Bien au contraire ! Ceux-ci ont subi en dix ans une hausse de plus de 37 % (près de quatre fois supérieure à l'inflation), dont seule une partie est imputable au coût des investissements dans la production et la distribution. En second

lieu, la relégation d'EDF au rang de fournisseur comme les autres entraînera la disparition des tarifs réglementés et des prix stables. Les objectifs sociaux deviennent ainsi secondaires. Tous les clients se verront imposer la jungle des fournisseurs et des offres opaques.

**Le projet Hercule présente** deux autres menaces majeures. D'abord, une menace pour notre souveraineté énergétique : avec la privatisation du pôle « Vert » d'EDF, la gestion des réseaux de distribution d'électricité sera confiée à des opérateurs privés, français et étrangers. La Chine a déjà fait part de son intérêt pour les réseaux européens. Face à ce risque de perte de contrôle des réseaux de distribution, les collectivités locales se sont déclarées opposées à leur privatisation. La seconde menace concerne notre capacité à mener à bien la transition énergétique. En effet, privatiser les énergies renouvelables (EnR) revient à renoncer à une politique publique volontariste dans ce secteur stratégique où la France est en retard : la part des EnR dans la consommation finale brute d'énergie était en 2018 de 16,6 %, contre 18,9 % en moyenne dans l'Union européenne, et 54,6 % en Suède, 33,4 % en Autriche. Par ailleurs, confier à des opérateurs privés la gestion de l'hydraulique va porter un coup fatal à la coordination nécessaire pour adapter la production au caractère intermittent des énergies solaires et éoliennes.

Le projet Hercule obéit à une logique économique et politique qui est incompatible avec les objectifs sociaux, écologiques et démocratiques de la transition. Et pourtant, Hercule risque d'être adopté par le Parlement français cette année...